

COMMISSION I. ET R. AUTRICHIENNE.

COMMISSION I. ET R. AUTRICHIENNE.

La Commission I. et R. autrichienne se compose des ministres de l'Empire, des hauts dignitaires de la Cour, des personnages les plus éminents dans les arts, les sciences, les lettres, ainsi que les grandes notabilités industrielles.

Elle est placée sous le haut patronage de

SA MAJESTÉ I. ET R. APOSTOLIQUE.

Elle a pour protecteur : S. A. I. l'archiduc CHARLES-LOUIS.

Pour président : S. A. I. l'archiduc RÉNIER.

Pour vice-présidents : S. A. le prince Constantin DE HOHENLOHE-SCHILLINGSFURST;

Le ministre de la maison de l'Empereur et des Affaires Étrangères, comte ANDRASSY;

Le comte DE BEUST;

Le prince Jean DE LICHTENSTEIN;

Le prince Jean-Adolphe DE SCHWARZENBERG;

Le comte Alfred POTOCKI.

Directeur général : le baron Guillaume DE SCHWARZ-SENBORN.

